

**DÉCISION N°50-2024 -
REMISE EN ÉTAT DES BASSINS DE RÉTENTION DE LA ZA DE
MONTFURON À CHAZELLES ET DE LA ZA DU ROULE À
PANISSIÈRES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant la nécessité de faire procéder à la remise en état des bassins de rétention de la ZA de Montfuron à Chazelles et de la ZA du Roule à Panissières,

Considérant la proposition technique et financière ci annexée de l'entreprise POYET JOËL pour l'exécution de ces travaux au prix de 9 832.00 € HT,

Considérant que le seuil des 221 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis ci-annexé de l'entreprise POYET JOËL pour la réalisation des travaux de remise en état des bassins de rétention de la ZA de Montfuron et de la ZA du Roule au prix de 9 832,00 € HT, soit 11 798,40 € TTC, et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits requis sont prévus au budget Principal.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 11/03/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue de la République
42110 Panissières

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
1042200065894-20240311-50-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2024